



Développement Professionnel Continu & FIF-PL : Inscription programme Printemps 2020

Pour vous inscrire à une session de formation de 2 jours (durée : 14h) à **Bordeaux** (que ce soit en DPC ou en FIF-PL), vous devez faire une **double inscription** :

- 1°) **par courrier postal dès maintenant** (en envoyant la présente fiche d'inscription + 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC + 1 feuille de soins),
 - 2°) **en ligne** : - soit sur le site www.mondpc.fr pour une prise en charge par l'ANDPC **mais nous nous chargerons de vous pré-inscrire grâce à votre numéro Adéli**
- soit sur le site fifpl.fr pour une prise en charge par le FIF-PL (dès réception de votre fiche par courrier, nous vous envoyons par mail les documents pour votre demande préalable).

Je soussigné(e).....

Orthophoniste, Date de naissance (OBLIGATOIRE).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire)

Numéro de Portable.....

e-mail :

Numéro ADELI.....

Cocher
votre
choix :

→ **déclare vouloir m'inscrire dans le cadre du DPC / FIF-PL / Autofinancement (rayez les mentions inutiles) :**

Module n°05 : **Prise en charge des patients atteints d'une démence de type Alzheimer ou démence apparentée.**

Lundi 30 Mars de 9h à 17h30 et Mardi 31 Mars 2020 de 9h à 17h30

Formateur : Annie CORNU, Orthophoniste.

Choix du
module 05 :

Module n°06 : **Rééducation de la dysorthographe lexicale.**

Lundi 30 Mars de 9h à 17h30 et Mardi 31 Mars 2020 de 9h à 17h30

Formateur : Gilles LELOUP, Orthophoniste.

Choix du
module 06 :

Module n°07 : **Les enjeux de l'oralité ou les troubles de l'oralité chez l'enfant et ses thérapeutiques.**

Mercredi 1er Avril de 9h à 17h30 et Jeudi 02 Avril 2020 de 9h à 17h30

Formateur : Catherine THIBAUT, Orthophoniste.

Choix du
module 07 :

Module n°08 : **Prise en charge orthophonique dans les troubles de la cognition mathématique : l'enfant et le nombre.**

Mercredi 1er Avril de 9h à 17h30 et Jeudi 02 Avril 2020 de 9h à 17h30

Formateur : Claudine DECOUR CHARLET, Orthophoniste.

Choix du
module 08 :

Cette fiche d'inscription vous permet de bloquer une place pour le stage de votre choix.

Nous sommes dans l'attente des votes des budgets DPC et FIF-PL pour l'année 2020. Ces enveloppes devraient être connues à la fin de l'année 2019. Normalement, les montants devraient être sensiblement les mêmes que pour les années précédentes à savoir :

> pour l'ANDPC un forfait de **851,90 € par orthophoniste**, qui se décompose de la manière suivante :

431,90 € pour vous, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet,

et **420€ pour l'organisme de formation** que vous choisissez. Pour rappel, vous ne pouvez/devez vous inscrire qu'à **un seul module par an** sur le site www.mondpc.fr (il faut avoir créé un compte sur le site pour que nous puissions vous inscrire).

Nous nous chargerons de vous pré-inscrire grâce à votre numéro Adéli sur le site de l'Agence du DPC, www.mondpc.fr

> pour le **FIF-PL**, un remboursement de **150 euros par jour de stage** (soit 300€ de remboursement sur les 420€ facturés par l'AEPVLC) avec 6 jours par an, **somme limitée à 900 euros par an et par professionnel.**

Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour 2020.



Merci d'envoyer 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC pour valider votre présence lors du module de votre choix :

- Soit votre session est validée en DPC, alors nous vous rendrons votre chèque de caution à la fin de votre stage.
- Soit vous voulez que votre stage soit pris en charge par le FIF-PL ou si vous l'autofinancez, alors nous encaisserons votre chèque le lendemain de la fin du stage.
- Pour rappel, le coût d'une formation pour les **orthophonistes salariés** est de 480€ payable par chèque ou par virement.

Je m'engage à suivre l'intégralité du stage au Mercure – Rue du Grand Barail – 33300 – Bordeaux Lac.

Fait à

Lé

Signature **faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé».**